

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2016**  
**Compte-rendu**

Madame le Maire procède à l'appel.

Etaients présents :

**Le Maire** : Mme Dominique BRU

**Les Adjoint**s : Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUDEL - Mme Gaby VACHON - Mme Elisabeth RISPAL - M. André JAULHAC

**Les Conseillers municipaux** : Mme Michèle COURBEBASSE – M. Christophe HUGON – M. Matthieu LOURS — M. Patrick CAYROU – Mme Thérèse VIDALENC – M. Michel LENGAGNE – Mme Odile SERGUES – M. Sébastien CAZELLES – Mme Pascale DRELON – Mme Anny PECHAUD – M. Géraud MAURS – Mme Hélène POUILHES – M. Philippe LETANG

Pouvoirs : -

Nommé(e) secrétaire de séance : MME VACHON

---

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2015.

Il n'y a pas d'observations, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2016-01 : FINANCES – ETUDE D'ASSAINISSEMENT SECTEURS VAL DE CERRE ET AUCANS -AVENANT N°1**

Mme le Maire expose que par délibération 2015-59 du 29 octobre 2015, le conseil municipal a approuvé le lancement de l'étude sur les dysfonctionnements du réseau Assainissement des secteurs du Val de Cère et des Aucans, et le plan de financement correspondant.

Il s'avère qu'au fur et à mesure de l'exécution de l'étude, des investigations complémentaires sont nécessaires :

- reconnaissance de terrain portée à 2300 mètres linéaires (+ 600 ml)
- passage caméra porté à 2100 mètres linéaires (+ 400 ml)
- essais à la fumée portés à 1400 mètres linéaires (+ 200 ml)
- levé topographique porté à 2500 mètres linéaires (+ 1000 ml)

Aussi une proposition d'avenant intégrant ce supplément a été faite par le Cabinet SOMIVAL pour un coût supplémentaire de 4 222 € HT.

Les crédits complémentaires seront inscrits au BP 2016.

Le plan de financement global de l'étude serait le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Etude	24 987.00 €	Agence de l'Eau (50%)	12 493,50 €
		Autofinancement et/ou emprunt	12 493,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 987.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 987.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avenant n° 1 au contrat d'étude Assainissement signé avec le cabinet SOMIVAL,
- D'adopter le plan de financement global,
- De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau,
- D'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

*Madame le Maire met la délibération au vote.  
Elle est adoptée à 14 voix pour et 4 abstentions*

**2016-02 : FINANCES – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DETR 2016– RESEAUX  
D'ASSAINISSEMENT VAL DE CERE LES AUCANS**

Dans le cadre du diagnostic assainissement réalisé en 2012, plusieurs dysfonctionnements ont été identifiés sur le réseau communal. Une première tranche de travaux a été réalisée en 2015 dans le secteur de l'Avenue Fayet et Rue de la Gare. Après une étude réalisée par le cabinet SOMIVAL il est nécessaire d'entamer des travaux sur le secteur Val de Cère Les Aucans. Ces travaux garantiront une amélioration du fonctionnement de la station d'épuration en diminuant les eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement

Le plan de financement concernant les réseaux d'eaux usées est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux et frais annexes	320 000.00 €	Autofinancement et/ou emprunt et/ou subventions autres partenaires	192 000.00 €
		Etat – DETR 2016 (40 %)	128 000.00 €
<b>Total</b>	<b>320 000.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>320 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les propositions ci-dessus ;
- D'approuver le plan de financement ;
- De solliciter une subvention au titre de la DETR,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des autres co-financeurs ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Madame le Maire met la délibération au vote.  
Elle est adoptée à 14 voix pour et 4 abstentions*

**2016-03 : FINANCES – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DETR 2016– AMENÉE DES RESEAUX  
POUR LES TERRAINS DE COLS: EAUX USEES**

Par délibération n° 2015-74 du 14 décembre 2015 le conseil municipal a adopté le projet d'amenée des réseaux pour les terrains de Cols. Ces travaux, pour la partie eaux usées, sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Cette partie des travaux sera intégrée dans le programme d'assainissement 2016.

Le plan de financement correspondant est le suivant :

<b>Dépenses en € HT</b>		<b>Recettes en € HT</b>	
Travaux	23 005.00 €	Autofinancement commune	14 443.20 €
Honoraires	1 067.00 €	Etat – DETR 2016 (40 %)	9 628.80 €
<b>Total</b>	<b>24 072.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>24 072.00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les propositions ci-dessus ;
- D'approuver le plan de financement ;
- De solliciter une subvention au titre de la DETR,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des autres co-financeurs ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Madame le Maire met la délibération au vote.  
Elle est adoptée à 14 voix pour et 4 abstentions*

**2016-04 : FINANCES – TRAVAUX : CAMPING MUNICIPAL- ACCESSIBILITÉ- DETR**

Mme le Maire précise qu'un contrat d'affermage a été signé le 09 avril 2010 avec la SARL MAGIKAMP, pour une durée de 8 ans. L'article 4 du contrat énonçait que « la mairie s'engageait, dans la perspective de conserver le classement du camping, à remettre aux normes les blocs sanitaires dans un délai de 3 ans ». A ce jour, aucune dépense n'a été engagée.

Afin de répondre aux nombreuses sollicitations du délégataire, Mme le Maire propose au conseil municipal de rénover un premier bloc sanitaire, en intégrant le volet accessibilité du bâtiment.

Un avant projet des travaux a été établi par « PF Bâti Concept » pour un coût estimé à 100 717.50 € H.T.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 6 720.00 € H.T.

Les crédits seront inscrits au BP 2016.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux :	100 717.50	DETR (40%)	42 975.00
Honoraires	6 720.00	Autofinancement et/ou emprunt	64 462.50
TOTAL EN € HT	107 437.50	TOTAL EN € HT	107 437.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les travaux à exécuter au camping municipal,
- D'adopter le plan de financement,
- De solliciter une subvention au titre de la DETR,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

*Madame le Maire met la délibération au vote.  
Elle est adoptée à l'unanimité.*

– AJUSTEMENTS DE CREDITS

Un ajustement de crédit est nécessaire au chapitre 014 pour constater les dégrèvements 2015 de taxe foncière aux jeunes agriculteurs.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>Dépenses</b>	
Art. 6748 autres subventions exceptionnelles	- 123.00 €
Art. 73991171 dégrèvement jeunes agriculteurs 2015	+ 123.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la délibération modificative du budget principal n° 2 ci-dessus ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

*Madame le Maire met la délibération au vote.  
Elle est adoptée à l'unanimité.*

**La séance est levée à 21 h 30.**